

EMN LUXEMBOURG WEEKLY BRIEF

06/02/2023

Le Réseau européen des migrations (EMN), créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

- Dans [sa réponse à la question parlementaire n° 7457 du 10 janvier 2023](#), le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a indiqué que l'ASTI et le CLAE poursuivront le travail qui a été réalisé par l'ASBL „Eng Zukunft zu Lëtzebuerg“ pour soutenir la communauté arabophone au Luxembourg.
- Le 26 janvier 2023, [la commune de Leudelange a signé le “Pakt vum Zesummeliewen”](#) avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le Syvicol. Par la signature, les communes expriment leur engagement dans un processus pluriannuel qui repose sur trois piliers qui sont la communication, l'accès à l'information et la participation de toutes les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la commune.
- Le 1 février 2023, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) a publié les résultats [d'un projet de prospective intitulé «Future of International Protection in the EU+ in the Next 10 Years»](#), qui examine à quoi pourraient ressembler les défis de la protection internationale en 2032, sur la base de plusieurs scénarios. Bien qu'il ne s'agisse pas de prévisions, les résultats visent à soutenir les décideurs politiques dans leur planification stratégique et interviennent alors que les législateurs visent à se mettre d'accord sur des réformes du régime d'asile européen commun d'ici février 2024.

CHIFFRE DE LA SEMAINE: 13 000

Environ 13.000 personnes n'ont pas encore souscrit leur déclaration de recouvrement devant l'officier de l'état civil, alors qu'elles sont en possession du certificat délivré par le Ministère de la Justice et attestant la descendance d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1er janvier 1900. La quasi-totalité des candidats concernés réside sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique et du Brésil.

Source: Commentaire de l'article 35 in: Rapport de la commission juridique, 7 décembre 2022, Projet de loi n° 7863A sur les référendaires de justice

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Rester connecté:

Email: emn@uni.lu, **Twitter:** [@EmnLuxembourg](https://twitter.com/EmnLuxembourg), **Sit web national:** <https://emnluxembourg.uni.lu>

Sit web EU: <https://bit.ly/3DJk7fG>